



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022 INSHORE

SOMMAIRE

ART : 1	PREAMBULE
ART : 2	DOCUMENTS
ART : 3	ADMINISTRATIONS
ART : 4	ORGANISATION
ART : 5	VERIFICATIONS TECHNIQUES
ART : 6	CATEGORIES UIM
ART : 7	SERIE NATIONALE
ART : 8	POIDS ET DIMENSIONS
ART : 9	FLOTTABILITE
ART : 10	GRUTAGE
ART : 11	PARC FERME
ART : 12	NUISANCE SONORE
ART : 13	CONFORMITE TECHNIQUE / SECURITE
ART : 14	RADIO
ART : 15	RAVITAILLEMENT
ART : 16	ESSAIS ET SECURITE
ART : 17	CARNET DE JAUGE
ART : 18	PEDAGOGIE
ART : 19	REPARATION
ART : 20	DEROGATION
ART : 21	ENVIRONNEMENT
ART : 22	DEVELOPPEMENT DURABLE
ART : 23	RECLAMATIONS
ART : 24	SANCTIONS
ART : 25	REGLEMENT F F M



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. I PREAMBULE:

TOUTES MENTIONS NE FIGURANT PAS DANS LE PRESENT REGLEMENT NE SERONT PAS CONSIDEREES COMME LEGALES.

Tous les bateaux de courses, pour des questions de conformité et de sécurité
Doivent être inspectés avant leur mise à l'eau.
Les modifications non énumérées dans ledit règlement ne sont pas autorisées.
Ce règlement concerne les catégories : Série Nationale classique Open et H2O.
: Série S2000 et F2000.

La série nationale comporte 2 catégories principales:

- Série nationale endurance : (classique et H2).
Catégorie F4 UIM et moteur vert dont la cylindrée maximum est 1365 cc
- Série nationale vitesse : (classique et H2).
Catégorie F4 UIM et moteur vert dont la cylindrée maximum est 1131 cc

Ces catégories utilisant des moteurs « Löw émissions », aucune modifications
Ou Préparation n'est autorisée pour la tête motrice dans son intégralité.
Pour la série nationale H2, voir descriptif des éléments technique en
annexe.

* **La série Nationale Open :**

- Série **nationale Open endurance :**

Catégorie F4 UIM et moteur vert dont la cylindrée maximum est de 1365CC.

- Série **nationale Open vitesse :**

Catégorie F4 UIM et moteur vert dont la cylindrée maximum est de 1131CC. Ces
catégories utilisant des moteurs « Low émissions », avec modifications et
Préparation autorisées suivant tableau en fin de règlement.

La série F2000 vitesse correspond à la catégorie F2 UIM.

Cette catégorie **utilise** des moteurs répondant au règlement F2- UIM. **Seul le
Bloc moteur Mercury Pro 200 XS** peut être mis aux cotes maximum de la fiche
moteur UIM n°500 D Et aucune modifications ou préparation n'est autorisée
pour la tête motrice Dans son intégralité selon Art 543-10 UIM.

Après le jaugeage, pour les catégories série nationale et la série F2000 les
Contrôleurs techniques pourront attribuer un boîtier
Électronique ECU qui devra être monté sur le moteur ; un plombage sera effectué.
Seul la série Open en est exemptée.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. II DOCUMENT:

A présenter lors des contrôles :

- Carnet de jauge.
- Fiche d'homologation du moteur.
- Copie de l'enregistrement auprès de l'**U I M** de l'agrément donné au constructeur de la cellule de sécurité.
- Tous justificatifs d'homologation et de date de validité des matériels utilisés.
- Carte de circulation du bateau
- Justification d'utilisation fréquence radio= document ARCEP
- Fiche fréquence radio

Et la fiche d'inscription est à récupérer au secrétariat de course

ART. III ADMINISTRATION

Avant les contrôles de jaugeage, les pilotes doivent se présenter au secrétariat de course, Afin de remplir la fiche administrative d'inscription.

Pas de contrôles possibles sans ce document.

ART. IV ORGANISATION

Le responsable des commissaires nommé sur une épreuve doit s'assurer et organiser La mise en œuvre des moyens humains, matériels et structures nécessaires devant être Mis à disposition par l'organisation pour réaliser l'ensemble de la mission et les Différents Contrôles jugés nécessaires.

Il devra disposer des documents et matériels pour assurer sa fonction.

Un emplacement couvert, fermé, pouvant contenir au minimum un bateau doit être mis À disposition. Lors des 24 heures de Rouen, il faudra avoir un local contenant deux bateaux pour des contrôles techniques qui durent de 10 à 12 heures.

ART.V VERIFICATIONS TECHNIQUES

Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux contrôleurs que le bateau est en conformité avec les règlements dans son intégralité à tout moment de l'épreuve. La présentation d'un bateau aux vérifications techniques et sécurité sera considérée comme une déclaration implicite de conformité dans sa catégorie ou sa classe.

A l'issue des contrôles techniques et sécurité, un sticker sera mis en place à l'avant du bateau confirmant que le bateau est et doit rester dans sa conformité de contrôle.

Si une modification doit être exécutée, prévenir un commissaire technique pour Validation et acceptation. Un concurrent a le devoir de présenter aux contrôleurs un bateau, en tout point, conforme au règlement. C'est le commissaire qui validera ou non la conformité de l'équipement du pilote et le tiendra informé.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

Certains équipements ont une date de validité et celle-ci doit être respectée pour les

Équipements suivants :

- Bouteille d'air pilote
- Détendeur : validité tous les deux ans
- Harnais de sécurité
- Airbag
- Casque pilote
- Elingues

Pour information validité tous les deux ans, bouteille d'air, détendeur, élingues, et bouteille Air bag.

Validité de 5 ans pour le ballon airbag et tuyaux, et casques.

ART V 1 CARBURANT: SP 95 SP 98

La station-service de référence est désignée par l'organisateur.

Seul le carburant de la station désignée servira de référence pour les contrôles.

ART. VI CATEGORIES

La cylindrée du moteur constitue la base pour l'admission dans la catégorie ou classe correspondante.

Tous les moteurs doivent avoir été ou ont dû être homologués par l'UIM, SAUF POUR LA SERIE NATIONALE.

ENDURANCE :	S3	1050 cm3 + 30 %	E P A 1365 cm3 E P A
	S2	2050 cm3 + 30 %	2665 cm3 E P A ou 265HP
	S1	3100 cm3 + 30 %	4030 cm3
	H2	1131cm3 maxi	E P A et hydrogène

VITESSE :

SN 60 H P ou 1131cm3 maxi E P A OBLIGATOIRE (voir liste moteur en annexe)

H2 1131cm3 maxi E P A OBLIGATOIRE et complément d'hydrogène.

F2000 1501 cm3 à 2000 cm3 + 30 % 2600 cm3 ou 225 HP

S L 90 90 H P E P A OBLIGATOIRE



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. VII SERIE NATIONALE

MOTORISATION : Uniquement moteur E P A homologué ou non par l'U I M.

VOIR TABLEAU EN ANNEXE (page 16).

7.1 : CYLINDREE :

VITESSE : F4 60 HP MAXIMUM ET SI AUTRES MOTEURS

Cylindrée : 1131 cm³ MAXIMUM

ENDURANCE : F4 60 HP à 90 HP ET SI AUTRES MOTEURS

Cylindrée : 1365 cm³ MAXIMUM

H2 : 1131cm³ maxi E P A OBLIGATOIRE et complément d'hydrogène.

Liste des moteurs en annexe de ce règlement, elle n'est pas exhaustive.

7.2: DIMENSIONS ET POIDS : LONGUEUR = 3.90 METRES et 360 KG.

Pour les moteurs dont le poids **dépasse 116 KG**, la jauge **SL 90** est utilisée,

Soit : **LONGUEUR = 4,60 METRE et POIDS = 400 KG.**

Ex : Moteur bombardier 90 HP.

7.2.1 : GROUPE PROPULSEUR et TETE MOTRICE.

En accord avec l'article 543-10 du règlement U I M aucune préparation et modification de la tête motrice n'est ADMISE.

Bougies d'origine obligatoire. Champion RA8HC.

Concernant l'embase :

Tout ce qui est immergé est libre à partir de la plaque de cavitation



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

7.2.2: PIECES MOTEURS

Fut et embase moteur non homologué par l'UIM possibilité de panacher les pièces du même constructeur.

**Provenance plaisance uniquement comportant marche AR/AV et neutre.
Le pilote doit pouvoir manœuvrer sa marche arrière à tous moments.
Pour le moteur Mercury EFI 60, pas de modifications. La tête motrice doit rester dans la conformité F4 Fiche UIM 500.**

L'échappement se fera principalement par la tuyère d'hélice et par les orifices prévus par le constructeur. L'hélice pourra être de type couteau, mais devra impérativement être tubée entièrement au même diamètre que l'embase.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

7.3: MODIFICATIONS INTERDITES

En accord avec l'article U I M 543.11 du règlement aucune modification de la tête motrice n'est admise.

Aucune modification électronique ou électrique ne sera admise tant sur la cartographie que sur le Limiteur de régime.

EX :

MERCURY EFI 60. (Selon fiche constructeur en cours)

Seul les bougies d'origine du constructeur sont admises.

7.4: MODIFICATIONS AUTORISEES :

Le connecteur d'essence d'origine (raccord rapide) peut être supprimé et remplacé par un tuyau venant directement du réservoir dans un but de fiabilisation. L'adjonction d'un ressort à la commande de gaz est obligatoire. Adjonction dans le circuit d'essence d'une pompe à essence électrique. (Sans supprimer la pompe d'origine.) Le réalésage est autorisé dans les conditions particulières (sur deux cylindres) dans la limite de la cylindrée de la série concernée. Voir fiche moteur 501.

La hauteur maximum de l'axe de l'hélice est limitée à 60 mm, au-dessus de l'alignement Des patins, voir plan en annexe.

Lift réglable en course interdit.

Toutes les directions sont acceptées etc. : hydraulique, électrique

Création d'une nouvelle catégorie en Série Nationale : la catégorie OPEN.

Modification du règlement catégorie en Série Nationale/catégorie OPEN.

Utilisation possible des moteurs suivants :

- F4 MERCURY 60 HP avec modifications ou adaptations
- Ou autres moteurs dans le respect de la cylindrée maximum de la catégorie Série Nationale (voir tableau ci-dessous)

Tableau descriptif du cadre réglementaire des deux catégories :

Composant	SN F4	SN Open
Type moteur	Mercury 60HP fût 15"	Moteur vert / Low Emission
Poids Maximum du moteur	Standard selon fiche UIM 500-C	116 Kg
Poids Minimum bateau / Pilote	360 Kg	360 kg
Longueur Minimum	3,90 m	3,90 m
Hauteur moteur	60 mm maxi entre patin-arbre hélice	60 mm maxi entre patin-arbre hélice
Coque	Type F4	Catamaran avec cellule 3000 N
Numéro	Noir sur fond blanc	Blanc sur fond noir
Cycle	4-temps	2-temps / 4-temps
Cylindrée	955,5 cc	1105,0 cc
Bloc moteur	Standard selon fiche UIM 500-C- <i>Seuls 2 cylindres peuvent être mis en cote réparation</i>	Standard, selon fiche UIM 500-C pour le Mercury 60 HP, selon fiche constructeur pour les autres blocs. Cotes de réparation autorisées dans le respect de la cylindrée maximum de la catégorie (1105,0 cc).
Vilebrequin et volant moteur	Standard selon fiche UIM 500-C	Equilibrage autorisé
Bielle	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre
Piston	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre
Boitier électronique / ECU Box	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre
Culasse	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre
Volume culasse	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre

Démarrreur	12 V	24V
Bougies	Champion RA8HC	Libre
Admission	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre
Echappement	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre dans la limite des 92 dB, atténuateur obligatoire
Essence	Essence station de référence sauf GPL et E85	Tous carburant sauf GPL et Avgaz
Pompe à essence	Mécanique d'origine	Mécanique ou électrique
Alternateur	Obligatoire	Libre
Fût moteur	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre et lift autorisé
Embase	Standard - <i>Seules modifications autorisées : sous la plaque de cavitation selon règle UIM 543-05</i>	Libre (type, forme, ratio, pas de marche AR, etc..)
Ensemble du bateau, moteur compris	Standard F4	pas d'angles vifs, protubérance arrondie, pas d'arêtes vives
Capot moteur	Standard selon fiche UIM 500-C	Libre, pas d'angles vifs, protubérance arrondie
Hélice	Hélice tubée selon règlement UIM 504-13	Libre

Mise en application à partir de la saison 2022.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

7.5: DOCUMENTS

Pour les moteurs non homologués par l'U I M, et présentés aux contrôles, la fiche technique constructeur du moteur devra être présentée lors du contrôle.

Elle devra préciser : l'alésage, la course, le nombre de tours minute, etc...

ART. VIII - F2000

MOTORISATION : moteur F2 E P A homologué par l'U I M et SST 120.

Cylindrée 1501 à 2600 cc **ou 3400cc 4T 225 HP**

Longueur 4. 80 METRES

Masse 550 Kg avec le pilote et son équipement.

8.1: MODIFICATIONS INTERDITES

En accord avec l'article U I M spécifique à la F2 seule la mise aux cotes du bloc moteur est autorisée dans le respect de la fiche technique UIM n° 501 D.

Aucune autre modification ou altération n'est autorisée.

Aucune modification électronique ne sera tolérée tant sur la cartographie que sur le limiteur de régime.

8.2: MODIFICATIONS AUTORISEES

Le connecteur d'essence d'origine (raccord rapide) peut être supprimé et remplacé par un tuyau venant directement du réservoir dans un but de fiabilisation.

L'adjonction d'un ressort à la commande de gaz est obligatoire.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. IX FLOTTABILITE

La réserve de flottabilité obligatoire doit représenter l'équivalent de **0,0 25 M3** pour **100 Kg de** poids du bateau.

La densité de la mousse est **30 KG/M3**.

Prévue par le constructeur, elle est intégrée lors de la fabrication du bateau ou du cockpit De sécurité. Le polystyrène non extrudé est interdit.

Si elle est rapportée, sa fixation doit être conçue dans les règles de l'art. Une fixation Aléatoire ou jugée insuffisante sera refusée lors des contrôles.

Cet élément rapporté ne doit pas gêner la visibilité du manomètre d'air et la bouteille de L'air bag.

RAPPEL : la flottabilité procurée par l'air bag ne doit pas être prise en compte dans le calcul du volume imposé.

ART. X MISE A L'EAU

La mise à l'eau ne peut pas avoir lieu sans le sticker officiel de l'organisateur sur l'avant Du Bateau.

Le cache hélice devra être semi rigide au pourtour de l'hélice obligatoire dans les stands et sous les grues.

La mise à l'eau par des grues au parc à bateaux est sous la responsabilité du pilote.

Chaque élingue doit pouvoir supporter **1.5 fois** le poids du bateau (**elle doit comporter une Étiquette du fabricant ainsi que la date de validité ou certificat**).

Accrochage obligatoire des élingues par des **crochets plats ou manilles modèle avec double Sécurité**.

Pas de mécanique dans la zone de grutage.

ART. XI PARC FERME

L'organisation de course doit prévoir un emplacement **entouré de barrières**, si possible Près de la tente de jaugeage et pouvant recevoir un minimum de **trois bateaux**. **C'est le Parc fermé. Seule la présence d'un mécanicien ou d'un représentant du team est Acceptée pour l'exécution d'un contrôle.**

Le démontage de l'hélice est obligatoire.

A la fin d'une manche et obligatoirement lors de l'arrivée de la dernière manche **des contrôles de conformités seront effectués ainsi qu'à tout moment pendant La manifestation. Le pilote est dans l'obligation d'accepter le commissaire FFM Désigné pour ces contrôles.**

Exemple : contrôle des plombages.....



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

Les bateaux désignés par les commissaires techniques doivent se diriger vers le parc fermé. A la fin d'une manche et obligatoirement lors de l'arrivée de la dernière manche De leur catégorie, les 3 premiers et les bateaux désignés par les commissaires Techniques doivent se diriger vers le parc fermé. A leur sortie de l'eau ils seront pesés Et les 3 suivants en attente sans passer par les stands.

Des contrôles de conformités seront demandés à tout moment pendant la Manifestation. Le pilote est dans l'obligation d'accepter le commissaire FFM désigné Pour ces contrôles.

Exemple : contrôle des plombages.....

ART. XII NUISANCES SONORES

Lors de chaque course un contrôle au sonomètre sera programmé (**85 dB maxi**). Pour le rodage au disque, un silencieux d'échappement est obligatoire pour les **S2 et S 2000** (échappement aérien).

ART. XIII CONFORMITE TECHNIQUE ET SECURITE

Contrôles avant course suivant le règlement

Imprimé de contrôle technique et sécurité à l'usage des commissaires FFM (voir Exemplaire en annexe), inspection visuelle du moteur suivant la fiche D'homologation.

Lift interdit pour les F4 et série nationale

CRASH BOX recommandé pour S 2000.

AIRBAG OBLIGATOIRE F 2000 (pour les bateaux dont les patins sont en composite).

Mise en place obligatoire d'une valve permettant l'ouverture des trappes des patins.

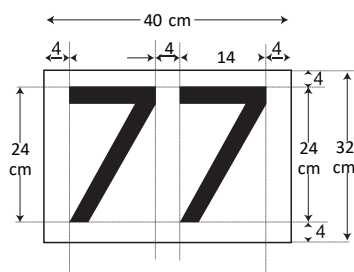
Contrôle du temps de réponse de la pile de l'air bag.

Contrôle de la pression de la bouteille (**mini 180 bars maxi 200 bars**).

Contrôle du ballon airbag (prévoir rivets plastique de rechanges).

Bouteille d'air pilote d'un volume supérieur à 72ml et placée à l'extérieur du cockpit.

Application du dimensionnel et couleur du Numéro de course du bateau (voir schéma).



Numéro de course noir sur fond blanc pour toutes les catégories sauf pour la catégorie nationale open ou les Numeros de course seront blanc sur fond noir. Les numéros de course doivent être placés de chaque côté de L'embarcation ainsi que le dessous du cockpit. Il doit aussi y avoir un numéro sur une partie plate du pont où Sur le nez du cockpit pour une meilleure identification par drone vidéo.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. XIV RADIO :

Les liaisons radio sont obligatoires, contrôle du fonctionnement lors du jaugeage.

Les radios doivent avoir 2 fréquences (fréquence propre au team et fréquence sécurité).

La fréquence sécurité doit être seulement programmée en réception.

Liaison pilote avec l'homme radio et le commissaire de course.

Il est obligatoire d'utiliser des radios UHF avec du matériel de radiocommunication professionnel et Sécurisé.

ART. XV CARBURANT ET RAVITAILLEMENT.

CARBURANT : SP95 et SP98.

Tous dispositifs destinés à refroidir le carburant en dessous de la température ambiante est Interdit.

Pour les courses d'endurance le ravitaillement doit se faire uniquement à l'endroit prévu par l'organisateur (voir cahier des charges).

La station-service de référence est désignée par l'organisateur.

Seul le carburant de la station désignée servira de référence pour les contrôles.

Les derricks trois pieds de ravitaillement doivent porter les numéros des bateaux en course.

ART. XVI ESSAIS ET SECURITE

Pendant les essais libres ou chronométrés d'une manifestation prévue au calendrier où lors d'essais sur plan d'eau ouvert ou fermé, dans tous les cas, le bateau doit être dans sa configuration de course avec, pointes de patins, airbag, bouteille d'air, etc...

L'équipement de pilote doit être complet, combinaison, casque, chaussures, etc...

ART. XVII CARNET DE JAUGE

Le document est consulté et visé au début du jaugeage.

Un document de la commission technique/ sécurité recense tous les bateaux de Compétition inshore français (dossier de synthèse du parc à bateaux). Il est tenu à Jour par un membre de la commission qui attribue les numéros de course disponibles.

Les numéros pour la course des 24 heures de Rouen sont donnés par l'organisateur.

Ils sont temporaires donc valables uniquement pour cette manifestation.

Le carnet de jauge est la « carte grise » du bateau il doit être remis au nouveau Propriétaire lors d'une transaction; Pour cette opération demander au Secrétariat



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

De la F.F.M les imprimés (demande de carnet de jauge), demande de licence Propriétaire. Pour les nouveaux bateaux demander aussi les imprimés D'immatriculations. Le document est consulté et visé au début du jaugeage et Rendu au pilote ; il pourra être demandé pendant l'épreuve pour ajouter une Annotation.

Un bateau ne sera autorisé à prendre le départ d'une course qu'après avoir satisfait à Une vérification suite une annotation mentionnée sur son carnet de jauge lors de la course Précédente.

Un dossier de réparation ou modification du bateau sera demandé avec Certification du constructeur ou réparateur. Sauf pour les travaux concernant la Cellule et les crashes box qui doivent être effectués par un organisme agréé UIM.

ART. XVIII PEDAGOGIE

Explications et conseils auprès des plongeurs et aux intervenants de sécurité lors des compétitions :

- Système d'ouverture : bulle, canopy, harnais du pilote, griffe ou quart de tour,
- Cordon, casque (ouverture), respirateur intégré, bouteille d'air sur pilote (< 720 ml), embout dans le cockpit amorce d'accrochage, remorquage, Hissage, etc...
- Système FHR (non obligatoire mais recommandé).
- Coupe circuit extérieur et extraction du volant de direction.

ART. XIX REPARATIONS

Elles se feront dans le parc à bateaux.

Vidange d'un réservoir de carburant :

Cette opération doit être exécutée à l'endroit prévu par l'organisateur qui prévoit un Dispositif de sécurité lors de cette opération.

Elles seront effectuées impérativement en dehors de ce parc (prévu par l'organisateur)

Avec la présence d'un commissaire technique **F F M** et d'un pompier équipé d'un Extincteur.

ART. XX DEROGATION

A la discrétion de l'organisateur certaines courses peuvent être ouvertes aux moteurs expérimentaux.

Moteur E P A non homologué U I M entrant dans la cylindrée d'une catégorie.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. XXI ENVIRONNEMENT

La circulation dans le parc à bateaux est limitée : en bruit, en émission sonore, en nombre de voitures accompagnantes par stand.

Il est conseillé de circuler à vélo ou engins électriques pour les déplacements courants dans le parc à bateaux.

ART. XXII DEVELOPPEMENT DURABLE

Présence constante dans les stands d'un tapis de protection et d'un bac récupérateur d'huile ou tout autre produit polluant.

ART. XXIII RECLAMATIONS

Le droit de protestation est conforme aux règlements **FFM**.

La protestation portant sur la coque, le moteur, le pilote, doit être déposée avant la Réunion des pilotes (briefing pilotes).

La course démarrée, les équipages considèrent comme conformes tous les autres Equipages.

ART. XXIV SANCTIONS

Les sanctions prévues au règlement disciplinaire fédéral sont applicables par le commissaire technique sécurité, il informe le commissaire sportif pour la prise de décision.

La non-conformité technique ou de sécurité lors des contrôles des bateaux, des tenues Vestimentaires, l'indiscipline sur le parc à bateaux, au grutage, seront passibles de Sanctions immédiates. Par exemple :

- Attribution à l'intéressé d'un carton bleu.
- Interdiction du départ de la course avant la mise en conformité qui devra être Confirmée par l'autorité fédérale.
- Les contrôles après courses peuvent démontrer la non-conformité des coques, Des moteurs et modifier les résultats sportifs.



REGLEMENT TECHNIQUE/SECURITE 2022

ART. XXV REGLEMENT FFM

Ce règlement sera mis à jour chaque fois que nécessaire.
Pour toute information de sécurité la commission technique/sécurité aura recours à une Note d'information.

Pièces jointes :

Liste des moteurs série nationale
Document administratif
Document contrôle technique
Document contrôle sécurité
Document contrôle sécurité air bag

Marque	Cycle/alimentation	Modèle	Puissance (kW)	Régime (tr/mn)	Cylindrée (cc)	Nb Cylindres	Homologation	Poids (kg)	Type de Fût	Prix (Euros)
Mercury	4 temps / injection	60EFI	44,1	6350	995,5	4	OUI	112	COURT	6885
Yamaha	4 temps / injection	F60C	44	6000	994	4	OUI	110	LONG	9790
Yamaha	4 temps / injection	F70A	51,5	6300	996	4	Non	119	LONG	10469
Evinrude	2 temps / injection	60etec	45	6200	864	2	Non	109	LONG	6783
Evinrude	2 temps / injection	65com	48,5	6200	864	2	Non	109	LONG	8459
Evinrude	2 temps / injection	75etec	56	5000	1296	3	Non	145	LONG	7940
Evinrude	2 temps / injection	90etec	67	5000	1296	3	Non	145	LONG	9990
Honda	4 temps / Carburateurs	BF50	36,8	6000	808	3	Non	89	COURT	
Honda	4 temps / injection	BF50	36,8	6000	808	3	Non	96	COURT	6200
Honda	4 temps / injection	BF60	44,1	6000	998	3	Non	110	LONG	7065
Suzuki	4 temps / injection	DF50	36,8	6500	814	3	Non	107	COURT	8420
Selva	4 temps / injection	Dorado	44,1	6000	996	4	Non	111	LONG	8929
Selva	2 temps / injection	Grey Shark	44,1	5500	831	3	Non	120	LONG	5699
Selva	2 temps / injection	Makó Shark	51,5	5500	974	3	Non	120	LONG	5999
Selva	4 temps / injection	Murena	51,5	6300	996	4	Non	119	LONG	10659
Selva	2 temps / injection	Tiger Shark	58,8	5500	1024	3	Non	120	LONG	6199
Tohatsu	2 temps / injection	TLDI 50	36,8	5850	697	3	Non	94,5	COURT	7542
Tohatsu	2 temps / injection	BFT 60A	44,7	6000	998	3	Non	110	LONG	8887
Tohatsu	2 temps / injection	TLDI 75	56	5850	1267	3	Non	153	LONG	9963
Tohatsu	2 temps / injection	TLDI 90	66,24	5850	1267	3	Non	153	LONG	8900

Les moteurs dont le modèle est en orange sont soumis à des contraintes de coque du fait de leur poids.

Une série UIM existe, la SL90, mais la tolérance sur la longueur de la coque (4,60 m) est accordée par la FFM.

CONTROLE ADMINISTRATIF ET JAUGEAGE -2022

(DOCUMENT A COMPLETER & A VERIFIER PAR LE SECRETARIAT DU CLUB ORGANISATEUR LORS DE L'INSCRIPTION)

CHAMPIONNAT : FRANCE EUROPE DU MONDE LIEU DE MANIFESTATION :

..... DATE :

NUMERO DE BATEAU : PROPRIETAIRE :

CLUB : TEAM.....

LICENCES ASSISTANTS OBLIGATOIRES : REGLEMENT UIM

PILOTES ETRANGERS : VISA ASSURANCE

VITESSE : Catégorie SERIE NATIONALE F4 SERIE HISTORIQUE
F 2 000 H2 AUTRE

PILOTE : NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	TEST D'IMMERSION Validité 14 mois	NATION

ENDURANCE: S 1 S 2 S 3 EXP

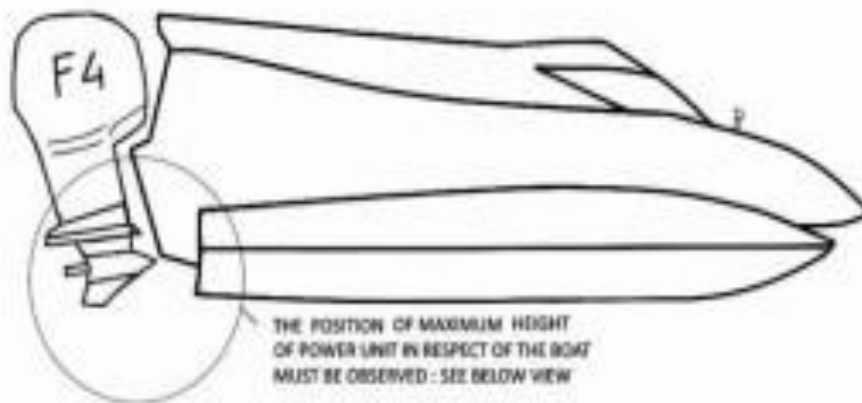
	PILOTE : NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	TEST D'IMMERSION Validité 14 mois	NATION
1					
2					
3					
4					

VISA SECRETARIAT

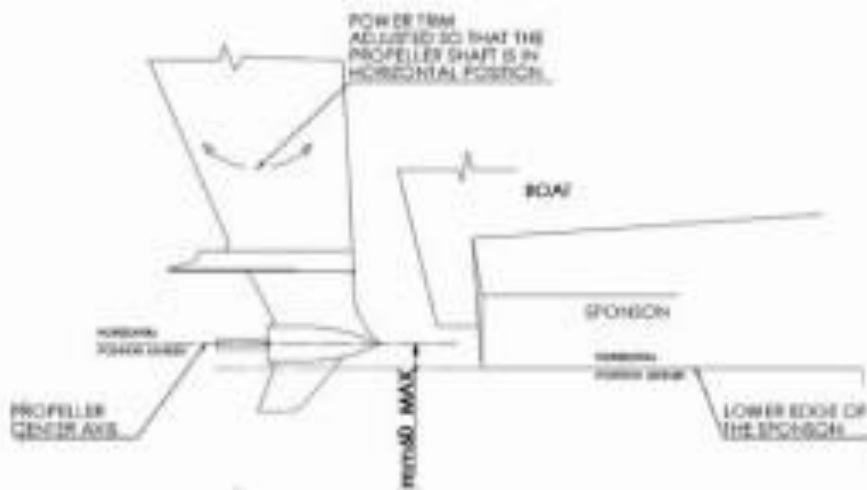
SIGNATURE DU (DES) PILOTE(S).

Point de contrôle UIM/FFM	Article UIM	N° Bateaux									
Gilet / Casque pilote	205-06/509-04/205-07										
Sangles et points de levage	205-12										
Drapeau national / Stickers organisation	205-015										
Numero du bateau sur et dessous cockpit	206-02/509-19										
points de remorquage	504-01										
Flotabilité	504-01/509-02										
Rappel de gaz	504-03										
Essais de démarrage avec/sans coupure	504-03										
Barbotin, assistance et câbles de direction	504-05										
Circuit d'alimentation essence	504-05										
Circuit d'alimentation électrique	504-05										
Cockpit et plaque de conformité	509-01										
Pointe et nez déformable	509-02										
Harnais (date et point d'ancrage)	509-03/509-18										
Installation du pilote dans le cockpit	509-05										
Défecteur cockpit ou canopy	509-07										
Protection du pilote dans le cockpit	509-08										
Arrêtes vives dans le cockpit	509-09										
Volant extractible et test	509-10										
Fixation et angle de vision des rétroviseurs	509-11										
Coupure moteur externe au niveau cockpit	509-12										
Coupure alimentation pompe	509-12										
Sortie ou entrée d'air avant bateau	509-14										
Sortie d'eau arrière bateau	509-15										
Test extraction externe canopy	509-16										
Test extraction interne avec pilote du cockpit	509-16										
Dessous cellule orange	509-19										
Bouteille d'air (attache, dispositif et pression)	509-20										
Tapis et bac absorption huile moteur et embase											
Coupe batterie											
Airbag ballon											
Airbag trappes et verrins											
Airbag -pression bouteille											
Airbag switch											
Airbag test pile et timer											
Radio channel											
Test radio	Fréquence:										
Numéros de remorques et bers											
Protection hélice	205-10										
Annotation carnet de jauge											
Signature du Pilote											
Commissaire(s) Technique / Sécurité											

ART.543.09 point 7 EXPLANATORY DRAWINGS



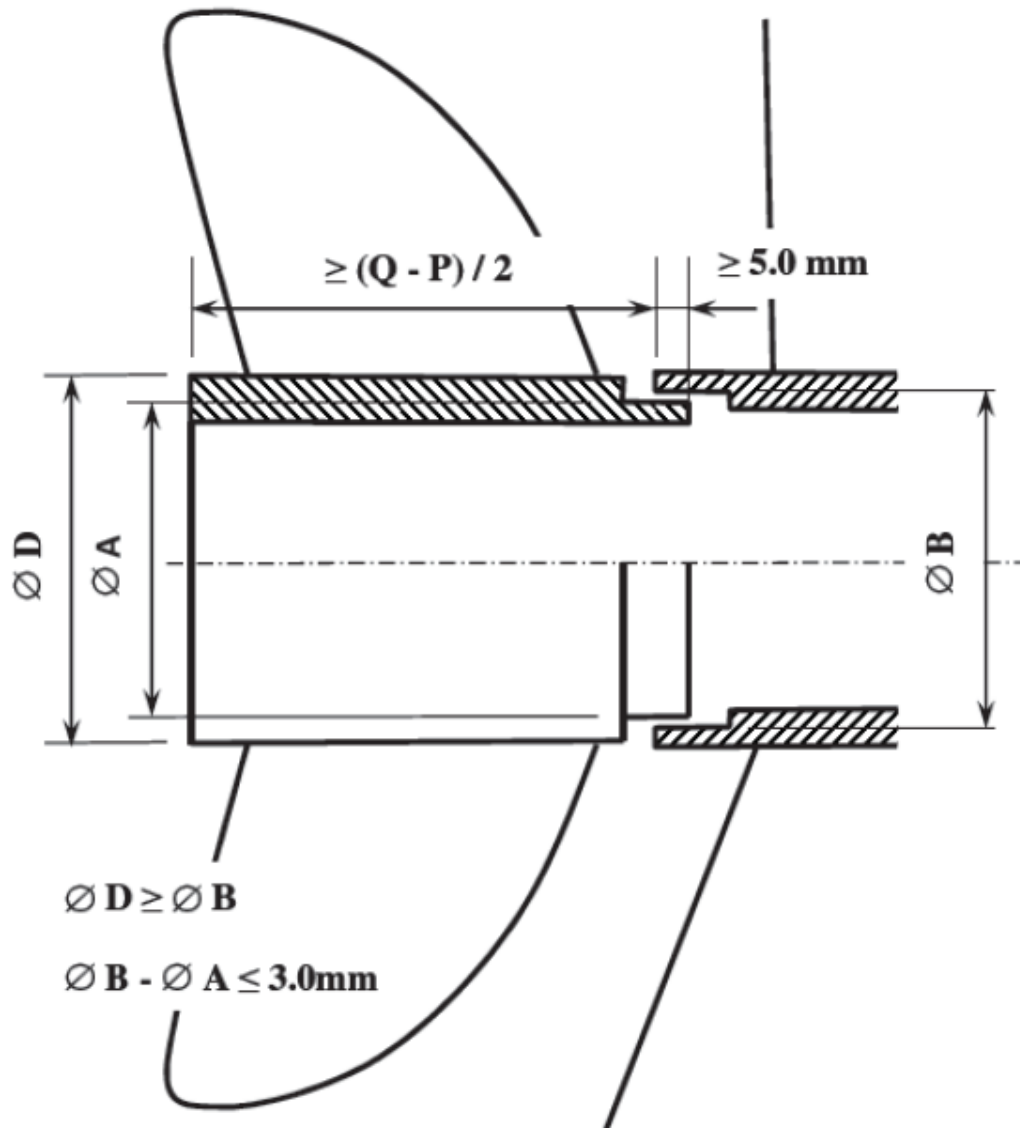
SIDE VIEW OF THE BOAT



VIEW FROM BEHIND OF THE BOAT



155



Formule Hydrogène-Eco Forfait

Cette catégorie est réservée aux bateaux catégories séries nationales F4 vitesse et endurance, donc sur la base de la classe F4 avec moteur 60HP. Cette catégorie fait l'objet d'un championnat particulier mais les courses sont communes à la catégorie série nationale F4.

Moteur : 60 HP MAXIMUM ET SI AUTRES MOTEURS Cylindrée : 1131 cm³
Dimensions et Poids : LONGUEUR = 3.90 METRES et 360 KG.

Un dispositif d'adjonction externe d'hydrogène par vaporisation dans le filtre à air est autorisé sans aucune autre modification du moteur ni mécanique, électrique ou électronique. Les dispositifs autorisés dans le championnat sont les suivants :

- * ECOLION
- * HHO-PLUS
- * FRANCE HYDROGENE – GREEN HY
- * En attente documents fournisseur team SVI

Les règles de conformités techniques et sécurités sont les mêmes que pour la catégorie série nationale F4.

Le règlement de course et les modalités du championnat de France sont les mêmes que pour la classe série nationale F4.